



Assemblée générale de l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés ASTI asbl – 16 juin 2020

Résolution politique

Des mesures concrètes pour renforcer le vivre ensemble

La crise sanitaire provoquée par la pandémie du COVID-19 aura certainement des conséquences durables pour l'ensemble de la population du Luxembourg, que ce soit au niveau économique, social ou autre. Néanmoins, **les conséquences seront différentes en fonction du groupe de population affecté, car ce sont les personnes déjà en situation défavorisée avant la crise qui en souffriront le plus.**

D'un autre côté, **la priorisation du combat sanitaire a mis en veille certains dossiers que l'ASTI considère vitaux** pour la construction d'un avenir commun. **Le Vivre ensemble est mis à rude épreuve** après une période de vie en confinement et **seulement une politique proactive cohérente pourra créer les conditions permettant à toutes les composantes de la société luxembourgeoise (Luxembourgeois, étrangers résidents et travailleurs frontaliers) de trouver une réponse à leurs aspirations légitimes** et de contribuer à une vraie cohésion sociale dans l'intérêt de notre pays.

Sur base de ces constats, l'Assemblée Générale de l'ASTI, réunie le 16 juin 2020 :

- **interpelle** la société luxembourgeoise dans son ensemble à considérer l'immigration et les frontaliers comme éléments constitutifs de notre pays ;
- **appelle** les femmes et les hommes politiques, à tenir compte systématiquement cette dimension dans leurs réflexions et leurs actions;
- **met en garde** les responsables politiques, les médias et d'autres acteurs publics qui n'hésitent pas à alimenter des discours identitaires, anti-étrangers et anti-frontaliers : les clivages et la banalisation de la haine avec lesquels certains jouent détruisent notre cohésion sociale;
- **regrette** que la motion votée à l'unanimité et à main levée à la Chambre des Députés le 23 octobre 2019, invitant « ...le gouvernement à entamer d'emblée une réforme fondamentale de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers en organisant une large consultation des acteurs communaux, des organisations œuvrant sur le terrain et des populations Luxembourgeoise et non-Luxembourgeoise ainsi que des travailleurs frontaliers, permettant d'aboutir dans les deux prochaines années à une réforme de la loi de 2008. » n'ait eu aucune suite à ce jour;
- **manifeste** sa disponibilité pour contribuer au dialogue et à la discussion ouverte avec tous les acteurs politiques, associatifs, sociaux, économiques, culturels et autres, dans la recherche de politiques de renforcement de la cohésion sociale ;
- **réclame** le développement et des moyens financiers en faveur d'un *programme et d'une culture d'accueil au niveau national et communal (Willkommenskultur)*, s'inspirant, entre

ASTI

association sans but lucratif - RCS Luxembourg F5199

10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg

tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71

www.asti.lu - ensemble@asti.lu

CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000

autres des bonnes pratiques déjà existantes et soutenues activement par le gouvernement et les communes ;

- **demande** au Gouvernement et à la Chambre des Députés d'écouter et de donner suite aux revendications de 23 organisations de la société civile visant à octroyer au Centre pour l'égalité de traitement (CET) le pouvoir d'ester en justice, une augmentation substantielle de la dotation budgétaire et du cadre de personnel du CET à courte échéance, ainsi que d'élargir les compétences du CET lui permettant de traiter également des cas de discriminations fondées sur la nationalité;
- **rappelle sa proposition** de création d'un observatoire des phénomènes racistes et xénophobes, organisme de veille et de communication, doté de moyens matériels et humains correspondant à l'importance de l'enjeu ;
- **attend**, avant les prochaines élections communales, une abolition de la condition de résidence de 5 ans pour qu'un étranger puisse s'inscrire sur les listes électorales communales. Une modification allant dans le sens a été soutenue par tous les partis représentés à la Chambre (à l'exception de l'ADR) ainsi que par le Gouvernement, lors de pourparlers avec l'ASTI, le CLAE et le CEFIS, réalisés en 2019 ;
- **reste convaincue** que la voie à suivre à moyen et à long terme pour mettre fin au déficit démocratique actuel, est la consécration du principe du droit de vote sur base de la résidence et non pas de la nationalité. Le développement d'une participation citoyenne complémentaire aux travaux parlementaires, inspirée du modèle en vigueur dans le canton germanophone en Belgique, pourrait en être une première étape ;
- **revendique** l'introduction dans la loi sur la libre circulation et l'immigration d'un mécanisme permanent de régularisation des étrangers par le travail et insiste sur le besoin d'une régularisation des sans-papiers déjà présents au Luxembourg ;
- **interpelle** tous les acteurs du monde éducatif à remettre l'égalité des chances au centre de notre système d'enseignement. Les efforts des acteurs de l'éducation formelle ainsi que non-formelle doivent davantage cibler les enfants et les jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires liées à leur origine, à leur milieu social ou à toute autre vulnérabilité et qui ont été pénalisés par l'interruption des cours en classes au fondamental et au secondaire pendant la crise sanitaire ;
- **insiste** pour que des initiatives favorisant le vivre ensemble et l'interculturalité soient inscrites dans les nouveaux plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour les trois prochaines années, qui seront votés à la rentrée 2020 par les conseils communaux ;
- **renouvelle** son engagement pour un meilleur vivre ensemble au sein d'une société nouvelle, respectueuse de l'environnement naturel, solidaire et riche de sa diversité.

adoptée à l'assemblée générale du 16 juin 2020